PASRAU

Pas à pas d'accès à PASRAU

01/06/2018

Anticipez vos démarches pour accéder au service PASRAU

Pas à pas d'accès à PASRAU

Sommaire

L'accès à Net-entreprises

- lorsqu'il existe déjà un administrateur pour la structure

  => la création d'un déclarant sur Net-entreprises

- L'inscription sur Net-entreprises : création d'un premier compte pour une structure

- L'inscription sur Net-entreprises si un administrateur existe déjà

L'accès au tableau de bord PASRAU

- le dépôt en mode EDI

- le dépôt en mode EFI

- la consultation sur le tableau de bord

Les éléments de calendrier des prochaines étapes de l'année 2018

Pas à pas d'accès à PASRAU

Création d'un déclarant sur le portail net-entreprises (1/4)

- **L'accès au service déclaratif PASRAU s'effectue via le portail Net-entreprises :**

  www.net-entreprises.fr

  Ce portail constitue le point de dépôt de multiples déclarations sociales et fiscales.

L'inscription à Net-entreprises se déroule différemment selon qu'il existe ou pas une personne déjà inscrite à Net-entreprises au sein de votre structure.

- **S'il existe déjà un administrateur Net-entreprises pour votre structure, le plus simple est de vous rapprocher de cet administrateur :**
  - pour qu'il puisse vous ajouter en tant que déclarant,
  - et vous habiliter à PASRAU.

La procédure ad hoc est décrite dans les diapositives suivantes.

- **Si vous pensez qu'il n'existe aucun compte Net-entreprises pour votre structure, ou n'avez aucune information à ce sujet, vous pouvez dérouler la procédure d'inscription à Net-entreprises (qui relaiera votre demande à l'administrateur s'il en existe un). Allez dans ce cas directement à la diapositive 7.**

Pas à pas d'accès à PASRAU

Création d'un déclarant sur le portail net-entreprises (2/4)

- **Tout administrateur Net-entreprises peut procéder à l'ajout d'un déclarant :**

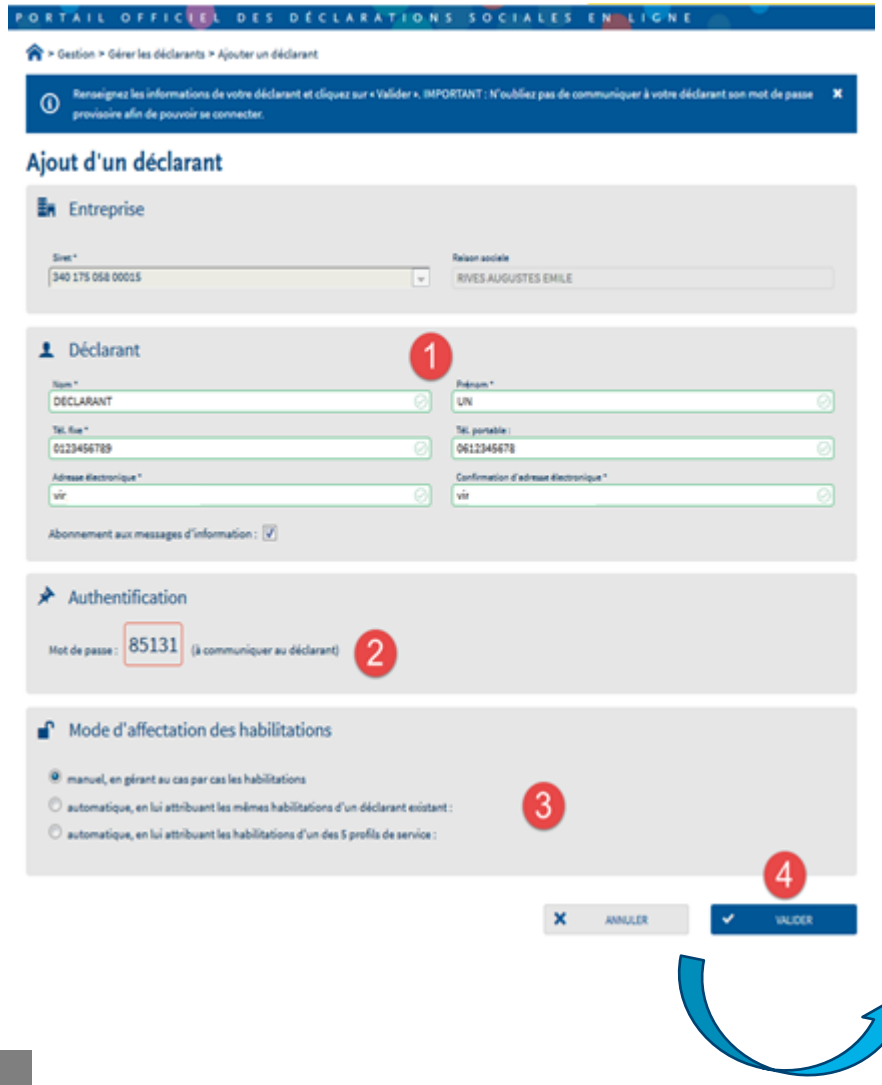

- Chemin d'accès : Se connecter ; puis suivre : *Gestion > Gérer les déclarants > Ajout d'un déclarant*
- Une fois le formulaire renseigné, le déclarant recevra un mail (à l'adresse électronique renseignée) l'informant de son inscription ; il incombe toutefois à l'administrateur de lui transmettre son mot de passe provisoire.
- Un administrateur peut ajouter sur son profil d'inscription autant de déclarants que nécessaire

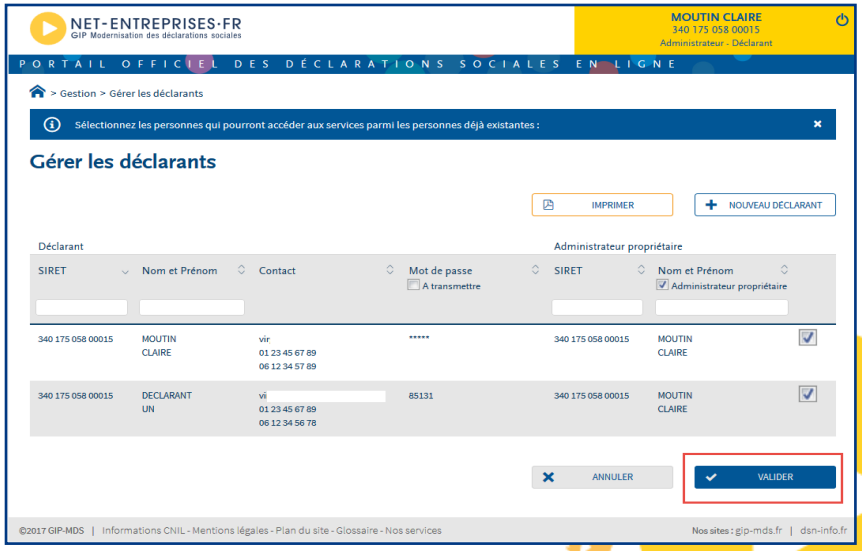

Pas à pas d'accès à PASRAU

Création d'un déclarant sur le portail net-entreprises (3/4)

- **L'administrateur Net-entreprises peut ensuite habiliter le déclarant au service « PASRAU »:**
  - Pour cela, l'administrateur doit être lui-même préalablement habilité au service « PASRAU » ; il peut ajouter le service « PASRAU » via le menu « Gestion » > « Gérer les déclarations ».

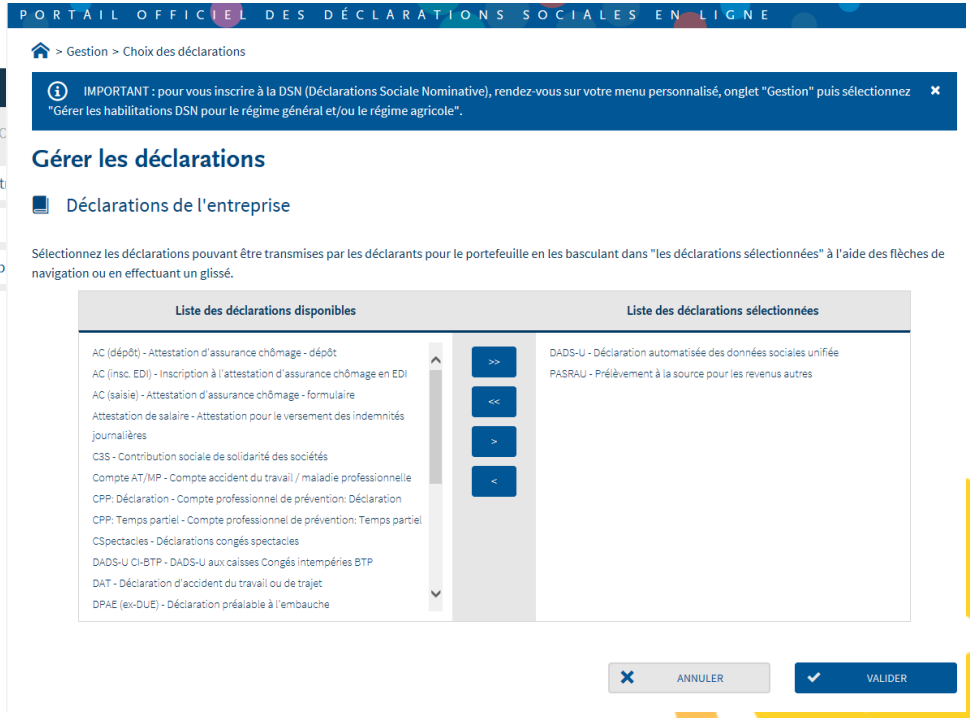

Pas à pas d'accès à PASRAU

Création d'un déclarant sur le portail net-entreprises (4/4)

- L'administrateur peut ensuite habiliter le déclarant à « PASRAU », via le menu « Gestion » > « Gérer les habilitations ».

  NB : l'accès au service sera effectif pour le déclarant 24 heures après son habilitation.

- L'administrateur pourra ultérieurement, à tout moment, consulter ou modifier les droits d'accès des déclarants aux différents services via l'option « Gérer les habilitations ».

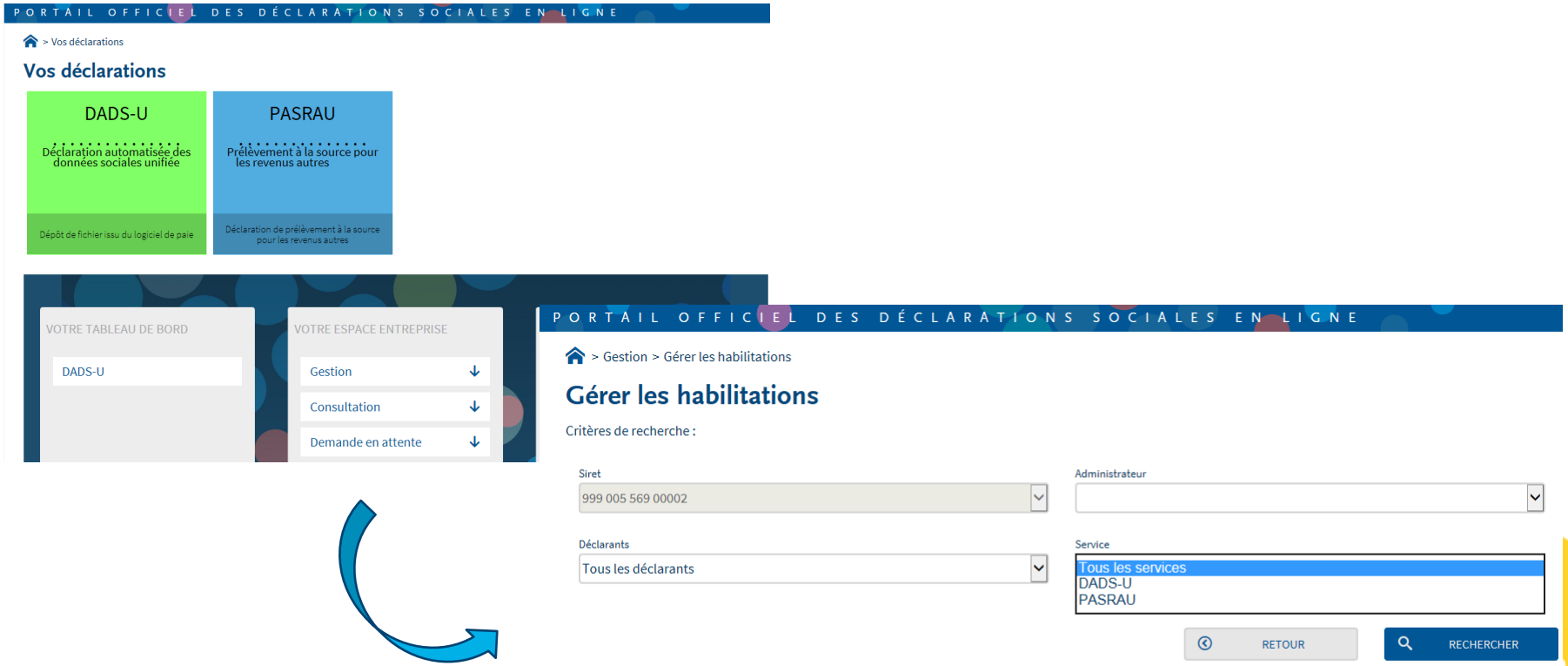

Pas à pas d'accès à PASRAU

L'inscription sur le portail net-entreprises (1/4)

- **L'inscription sur la plateforme de production sur le portail Net-entreprises :**
  - L'inscription s'effectue sur la plateforme Net-entreprises, accessible par l'URL http://net-entreprises.fr

S'il s'agit de votre première connexion, vous sélectionnez « Vous inscrire ».

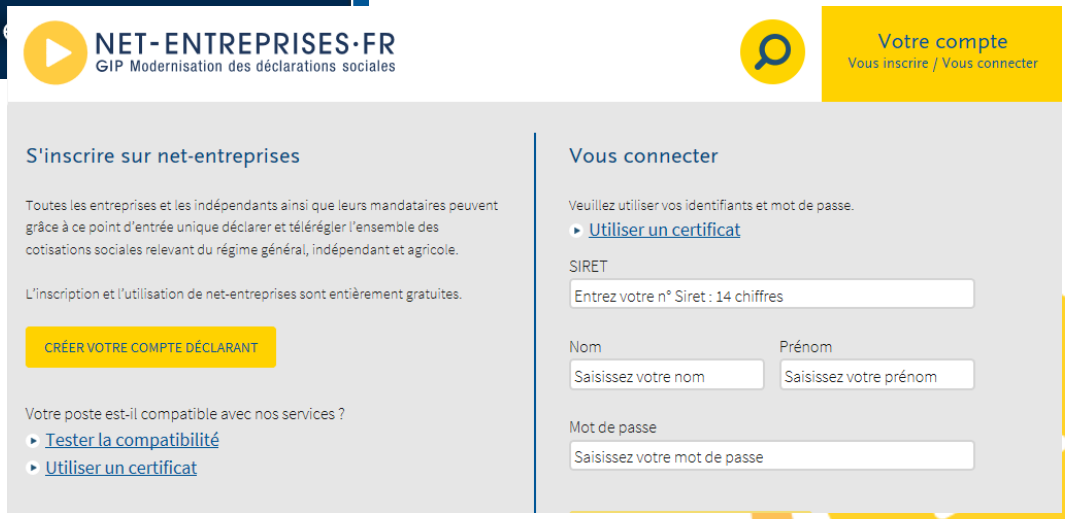

Pas à pas d'accès à PASRAU

L'inscription sur le portail net-entreprises (2/4)

L'inscription sur la plateforme de production sur le portail Net-entreprises :

- Vous renseignez le formulaire d'inscription à Net-entreprises, en indiquant le SIRET de votre établissement.

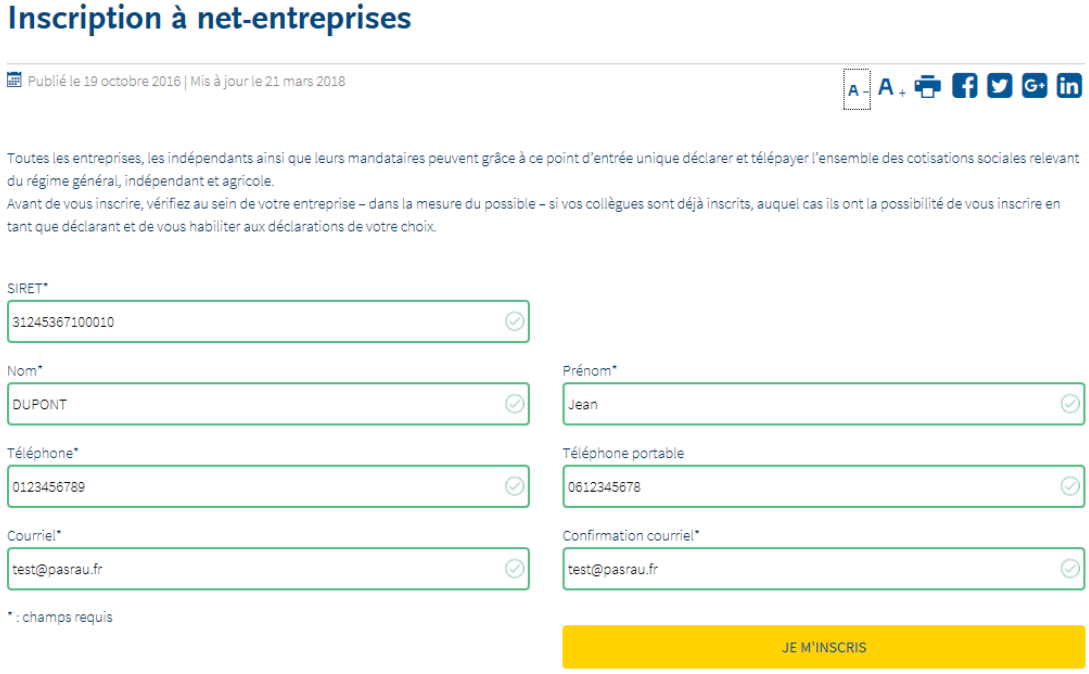

- Si vous rencontrez l'erreur « **L'établissement indiqué est inconnu du référentiel** » lors de votre inscription, cela signifie que votre SIRET est inconnu du référentiel des SIRET de net-entreprises.fr

- Vous pouvez alors contacter le support PASRAU via la base de connaissances dédiée (http://pasrau.custhelp.com/app/ask), afin qu'il soit intégré au référentiel Net-entreprises:.

- Rappel : si une personne accède déjà à Net-entreprises au sein de votre structure, pour y déposer des déclarations autres que Pasrau (DADSU, …), celle-ci a la possibilité de vous inscrire directement en tant que déclarant et en vous donnant accès au service « PASRAU » (cf. diapositives précédentes).

Pas à pas d'accès à PASRAU

L'inscription sur le portail net-entreprises (3/4)

Une fois le formulaire renseigné :

- **Si vous êtes la première personne à demander une inscription pour ce SIRET :**
  - Laissez vous guider : vous devez alors remplir le formulaire d'inscription, accepter les conditions générales, vérifier les informations relatives à votre établissement de rattachement,
  - et choisir le type d'inscription à réaliser (choisissez « Votre entreprise »).

  - Vous devenez alors administrateur pour ce SIRET.

Pas à pas d'accès à PASRAU

L'inscription sur le portail net-entreprises (4/4)

Une fois le formulaire renseigné :

- **Si vous êtes la première personne à demander une inscription pour ce SIRET :**
  - Vous devez ensuite choisir le service « PASRAU ».

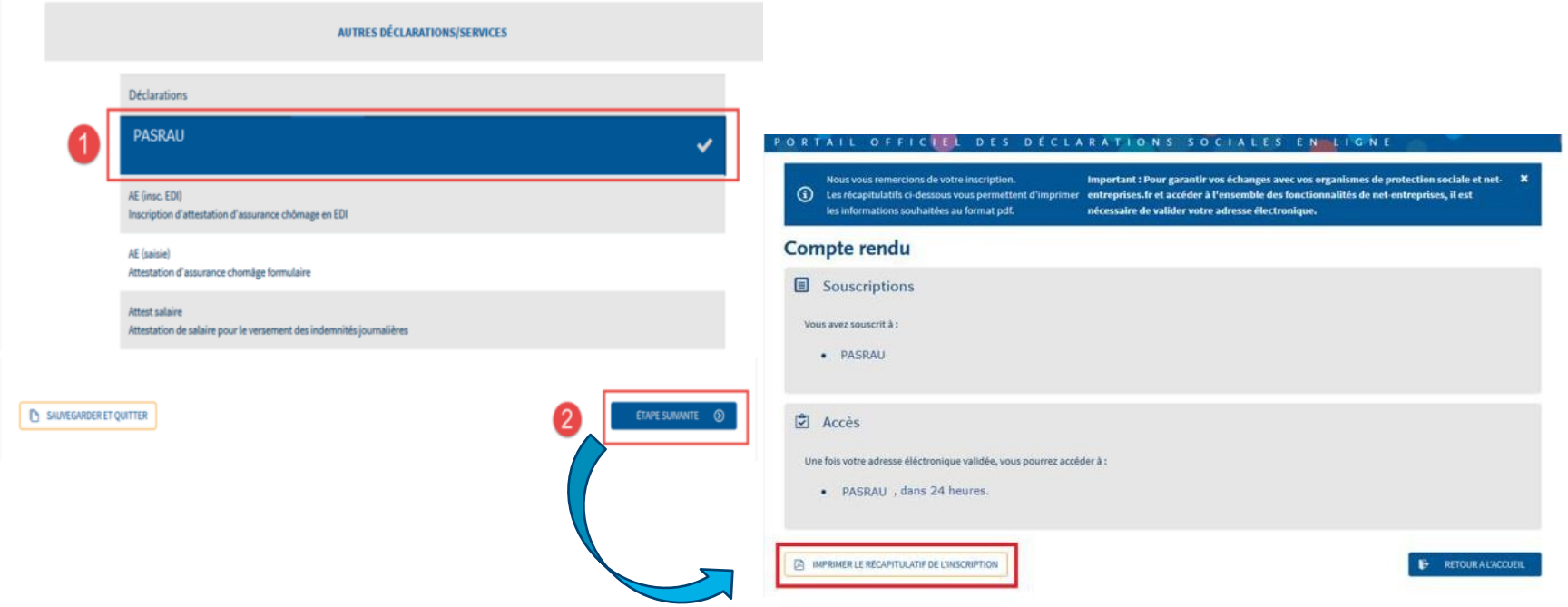

- Après avoir validé l'inscription, vous obtenez un compte-rendu de confirmation.
- Vous pourrez accéder au service PASRAU sous 24 heures.
- Vous pourrez à votre tour procéder à l'inscription de déclarants et les habiliter à « PASRAU » à tout moment.

Pas à pas d'accès à PASRAU

L'inscription sur le portail net-entreprises si un administrateur existe déjà (1/2)

Une fois le formulaire renseigné :

- **S'il existe déjà au moins un administrateur pour ce SIRET déclarant**
  - Après avoir visualisé les informations relatives à votre établissement, vous devez sélectionner un mode d'action de l'inscription. L'activation de votre compte peut être demandée :
    - par courriel à l'administrateur (solution conseillée),
    - ou par obtention d'une clé d'activation transmise par courrier.
  - Vous disposez d'un délai de 15 jours pour activer votre inscription.

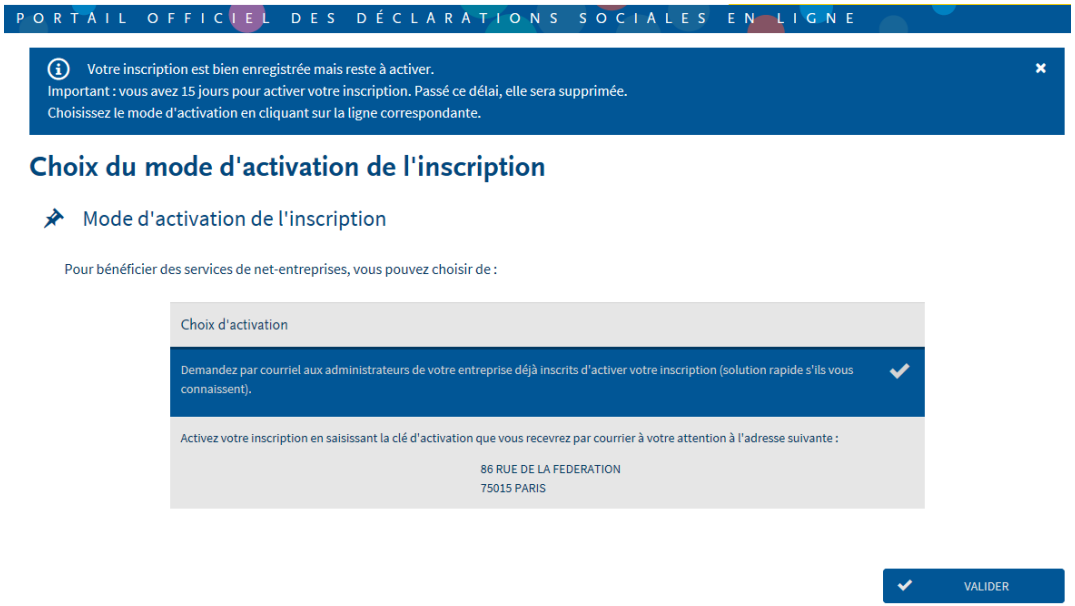

  - Si vous ne connaissez pas le ou les administrateurs déjà présents sur votre SIRET, ou s'ils ne sont plus en mesure de valider l'inscription, vous pouvez contacter le support PASRAU via la base de connaissances dédiée (http://pasrau.custhelp.com/app/ask).

Pas à pas d'accès à PASRAU

L'inscription sur le portail net-entreprises si un administrateur existe déjà (2/2)

Une fois le formulaire renseigné :

- **S'il existe déjà au moins un administrateur pour ce SIRET déclarant**
  - L'administrateur reçoit alors un courriel lui indiquant qu'un déclarant souhaite accéder à Net-entreprises.
  - L'administrateur doit valider la demande (grâce au lien figurant dans le courriel), et doit ensuite habiliter le déclarant au service « PASRAU ».

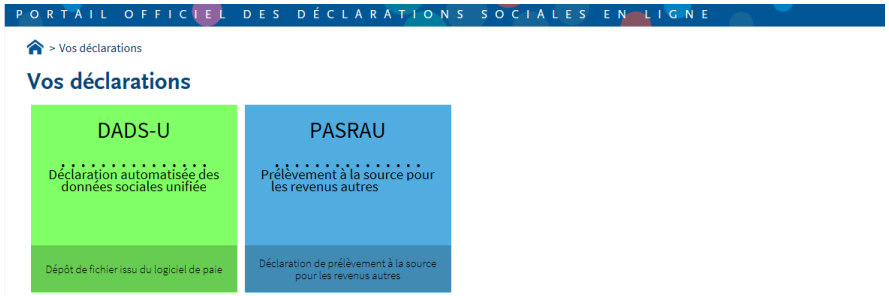

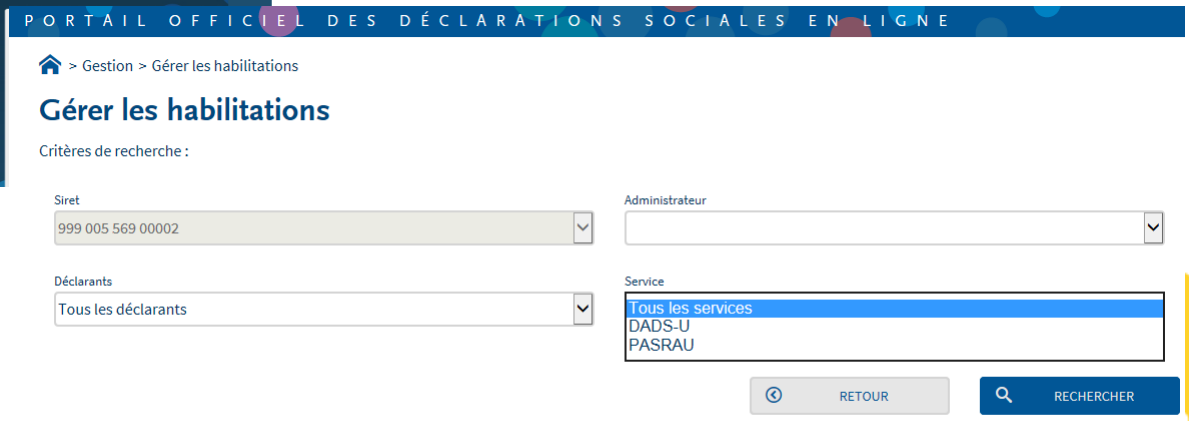

Pas à pas d'accès à PASRAU

L'accès au tableau de bord PASRAU

Connexion à PASRAU et l'accès au tableau de bord

- Une fois inscrit, accédez à votre compte en cliquant sur « vous connecter » puis en renseignant vos SIRET, nom, prénom et mot de passe
- Si vous êtes habilité à PASRAU, il apparaîtra dans la liste de vos services : cliquez dessus pour accéder au tableau de bord

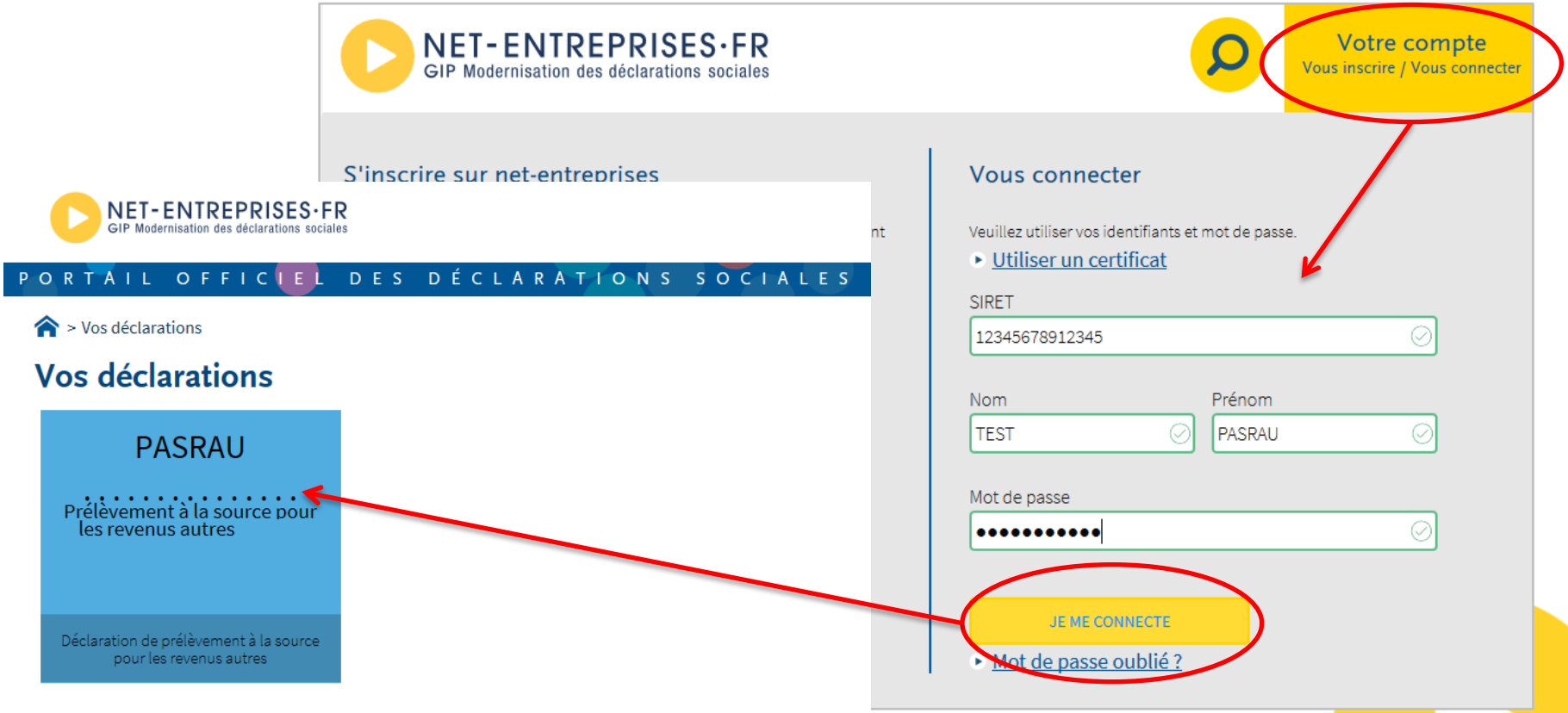

Pas à pas d'accès à PASRAU

Dépôt d'une déclaration sur le tableau de bord : le mode Upload ou EDI (chargement de fichier)

Vous pouvez venir déposer un fichier PASRAU ayant été préparé dans votre logiciel de paie.

Dépôt d'un fichier en mode Upload ou EDI (dépôt de fichier)

- Sélectionnez l'onglet « Dépôt d'une déclaration » puis « Chargement de fichier » au sein du bandeau de commandes.

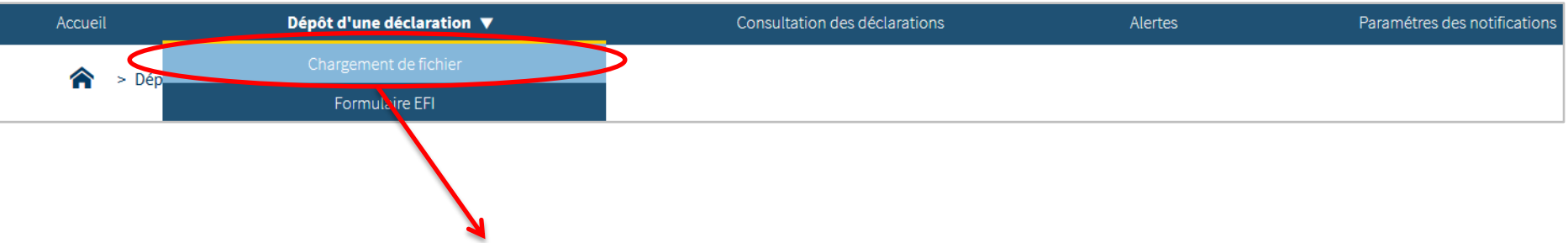

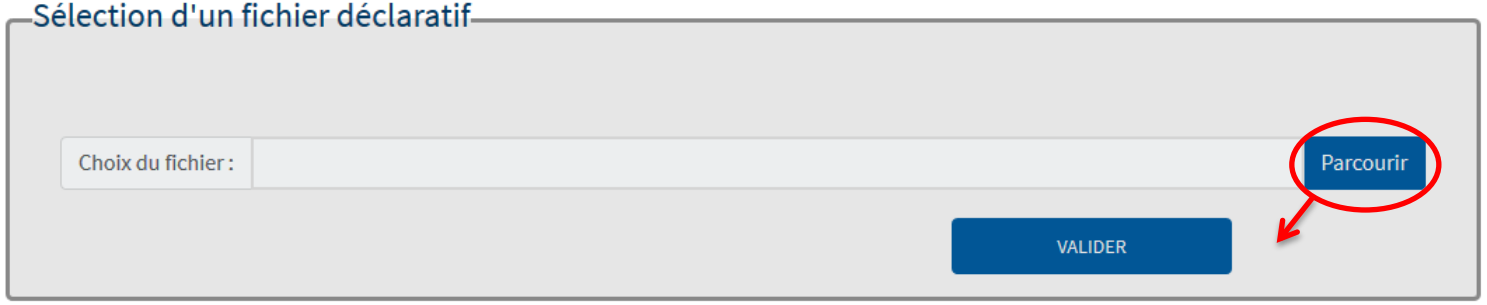

- Sur la page de dépôt, cliquez sur « Parcourir » pour rechercher votre fichier PASRAU sur votre poste de travail, puis cliquez sur « Valider »

Pas à pas d'accès à PASRAU

Dépôt d'une déclaration sur le tableau de bord : le mode EFI

Vous pouvez saisir le contenu de votre déclaration PASRAU directement via un formulaire en ligne (« formulaire EFI »).

Dépôt d'une déclaration en mode EFI

- Sélectionnez l'onglet « Dépôt d'une déclaration » puis « Formulaire EFI » au sein du bandeau de commandes.

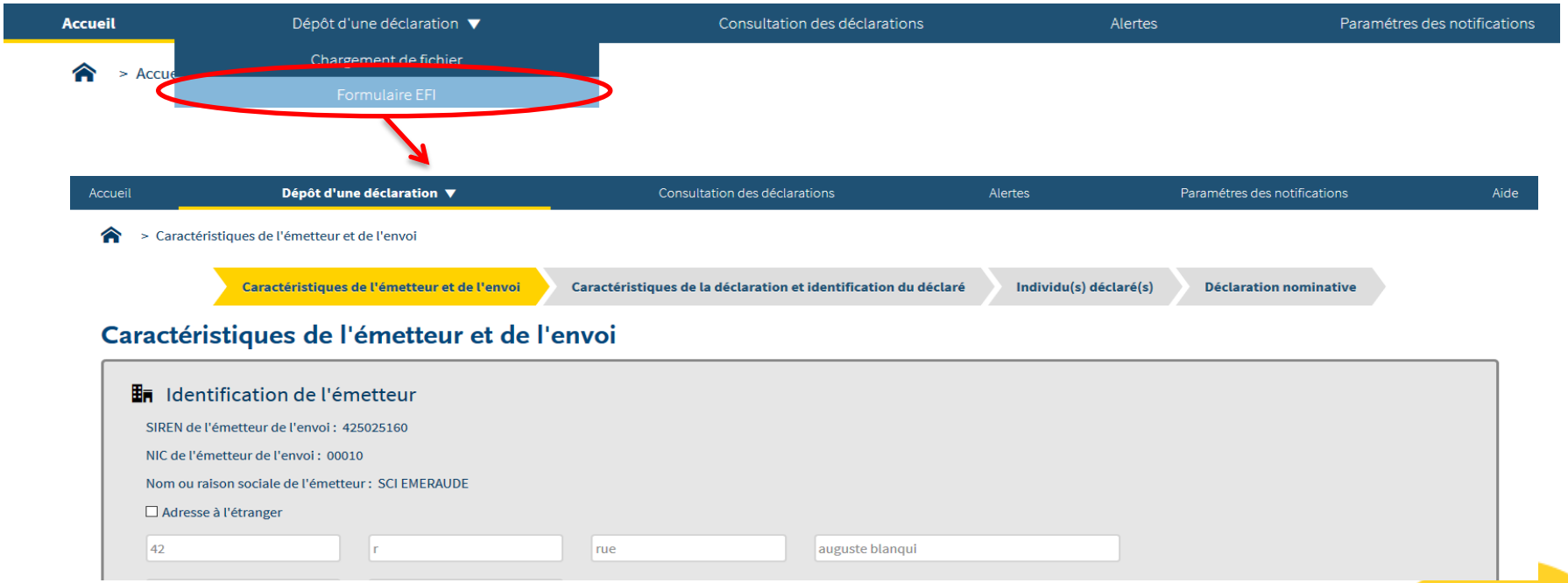

- Un guide détaillé de la procédure EFI est disponible sur la page www.pasrau.fr (rubrique « Documentation ») pour vous accompagner dans votre déclaration.
- Des formations en ligne (MOOC) sont disponibles, notamment sur PASRAU : http://www.formation-net-entreprises.fr/etes-vous-bien-inscrite-sur-net-entreprises-et-a-pasrau/?lang=fr

Pas à pas d'accès à PASRAU

Dépôt d'une déclaration sur le tableau de bord : le mode EFI

Dépôt d'une déclaration en mode EFI

- Après avoir indiqué les éléments relatifs à l'émetteur de la déclaration, vous indiquez s'il s'agit d'un dépôt de tests ou un dépôt réel, et le type de l'envoi.

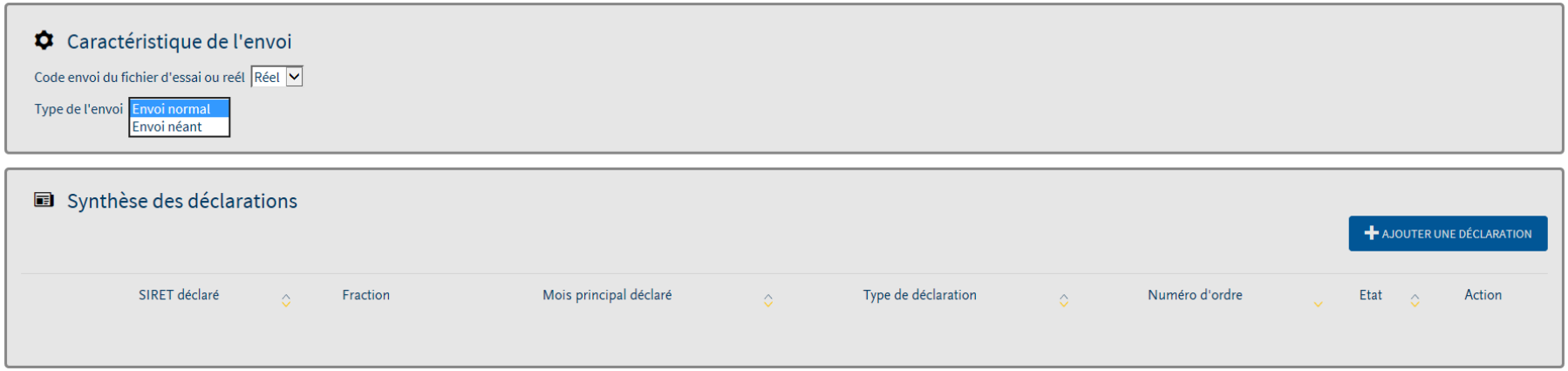

- Puis indiquez les caractéristiques de la déclaration, notamment le mois principal déclaré (i-e le mois de versement des revenus)

Pas à pas d'accès à PASRAU

Dépôt d'une déclaration sur le tableau de bord : le mode EFI

Dépôt d'une déclaration en mode EFI

- Vous saisissez ensuite les individus déclarés, sachant qu'après une première saisie les individus vous seront proposés en reprise le mois suivant.

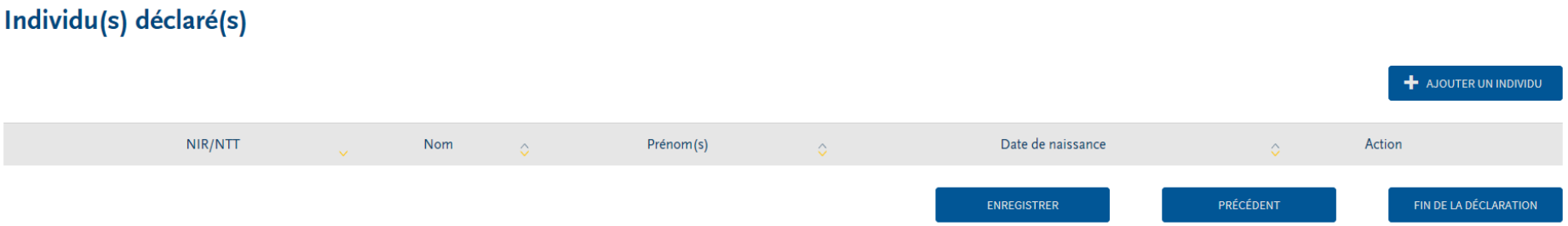

- Pour chaque individu, vous indiquez les éléments d'état civil et d'identification

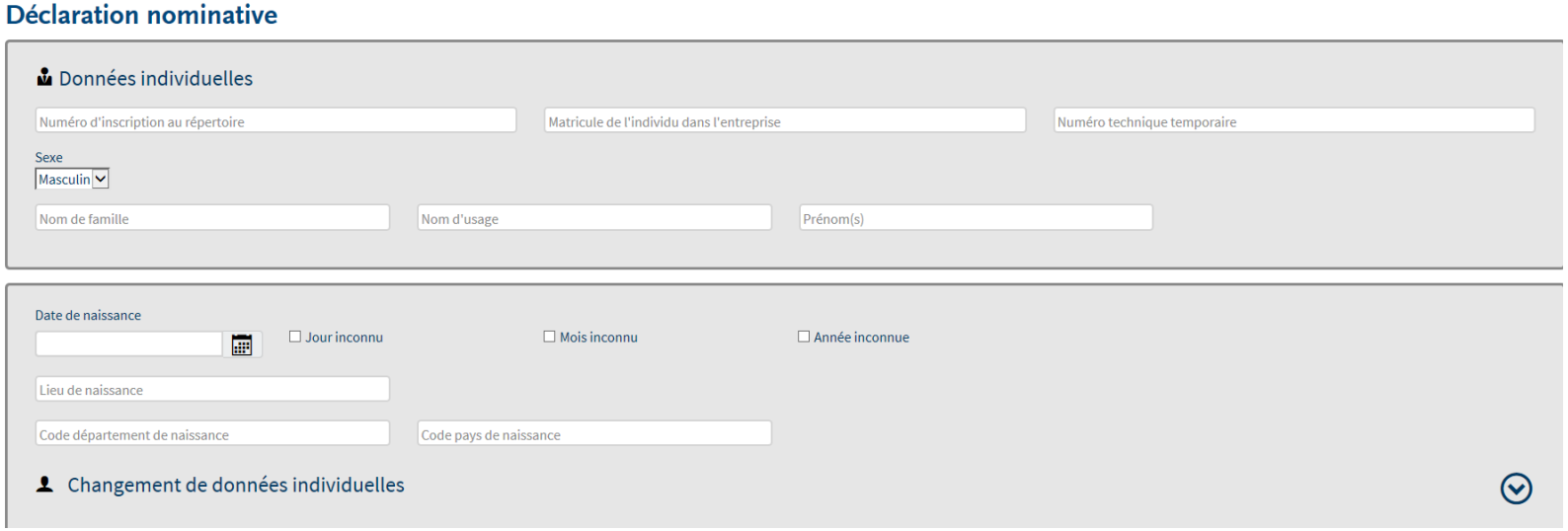

Pas à pas d'accès à PASRAU

Dépôt d'une déclaration sur le tableau de bord : le mode EFI

Dépôt d'une déclaration en mode EFI

- L'adresse du domicile de l'individu

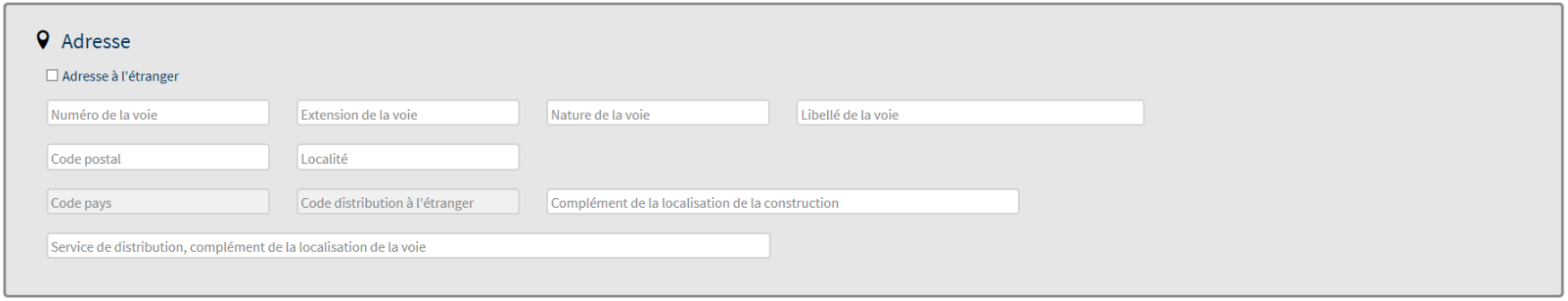

- Et les éléments relatifs au PAS : montants imposables versés, montant de PAS prélevé, taux appliqué…

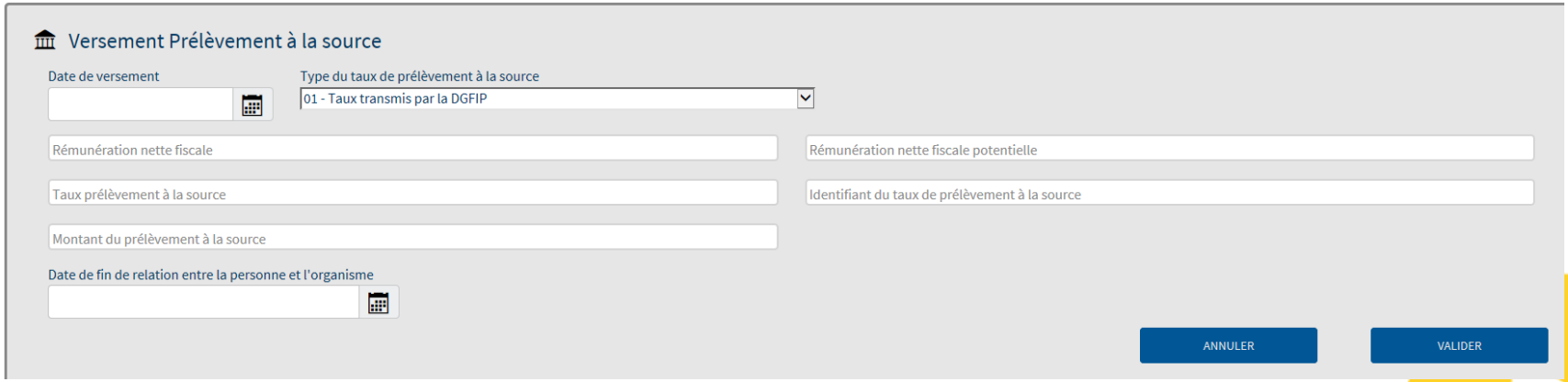

Pas à pas d'accès à PASRAU

Dépôt d'une déclaration sur le tableau de bord : consultation

- **Sélectionner l'onglet « Consultation des déclarations » au sein du bandeau de commandes. Vous pouvez :**
  - consulter vos dépôts sur le tableau de bord,
  - et récupérer les rapports reçus en retour de chaque déclaration : AEE, CCO, BIS (retours du SNGI) et CRM, notamment CRM nominatifs qui inclut les taux à appliquer pour chaque individu.

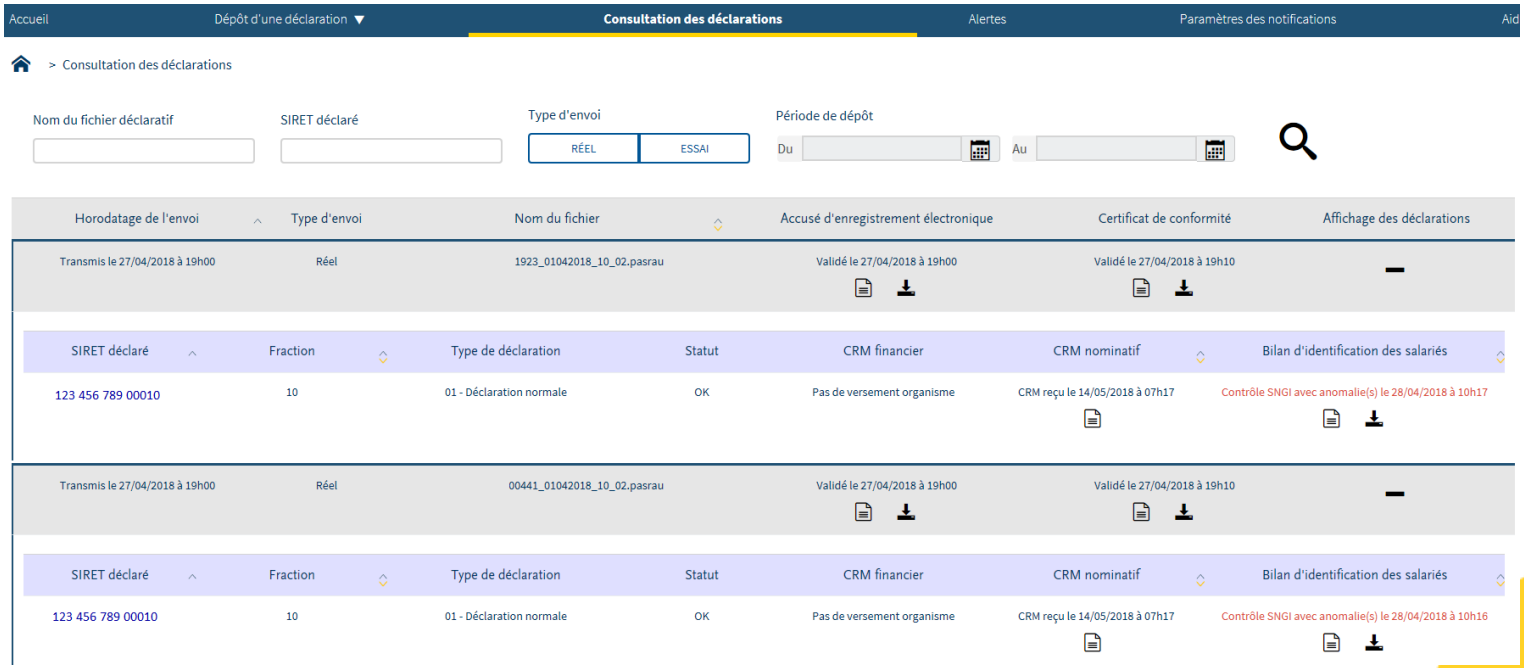

Pas à pas d'accès à PASRAU

Les éléments de calendrier des prochaines étapes (1/2)

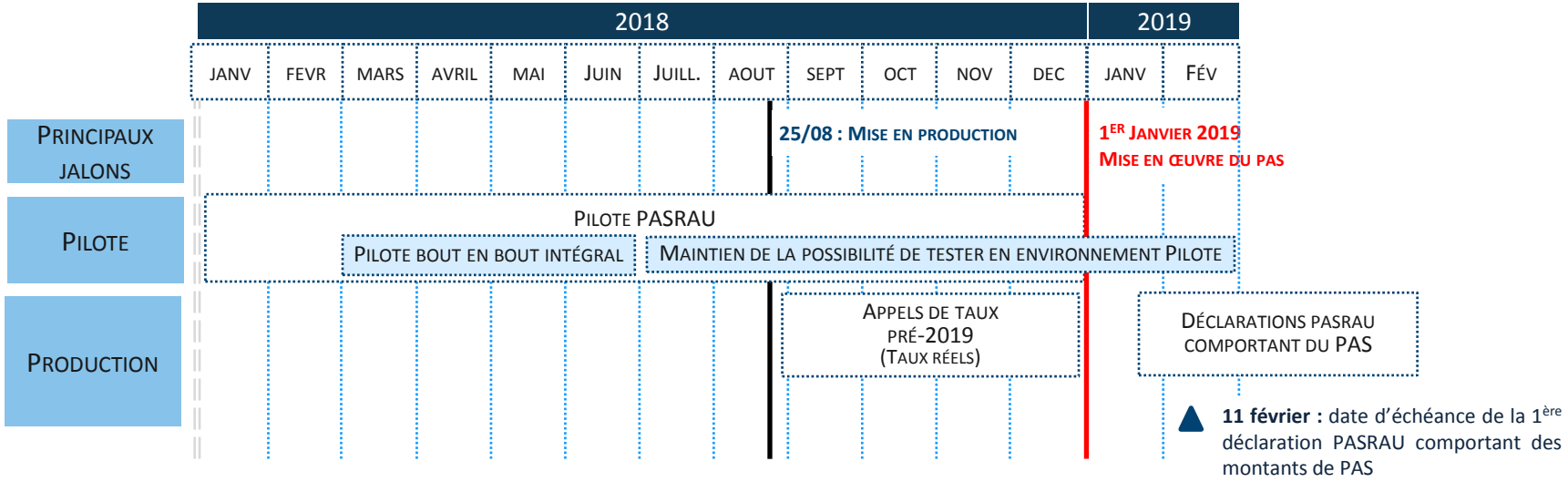

Les prochaines étapes de la mise en place du PAS <u>en 2018</u> :

- Ouverture du service PASRAU le 25 août 2018
- Dès cette ouverture, possibilité de déposer des déclarations Pasrau ne comportant pas de données PAS prélevées, mais permettant de récupérer les taux pour les individus :
  - pour participer à la phase de préfiguration sur les bulletins de paie entre septembre et décembre 2018 ;
  - pour rôder le dispositif de récupération des taux au sein des CRM nominatifs, et disposer des taux personnalisés avant le premier prélèvement qui se déroulera en janvier 2019 (récupération obligatoire des taux personnalisés au plus tard en novembre ou décembre selon le rythme de liquidation des revenus).
- Transmission des taux réels par la DGFiP, à compter de la deuxième quinzaine de septembre 2018, en réponse aux déclarations déposées.

Pas à pas d'accès à PASRAU

Les éléments de calendrier des prochaines étapes (2/2)

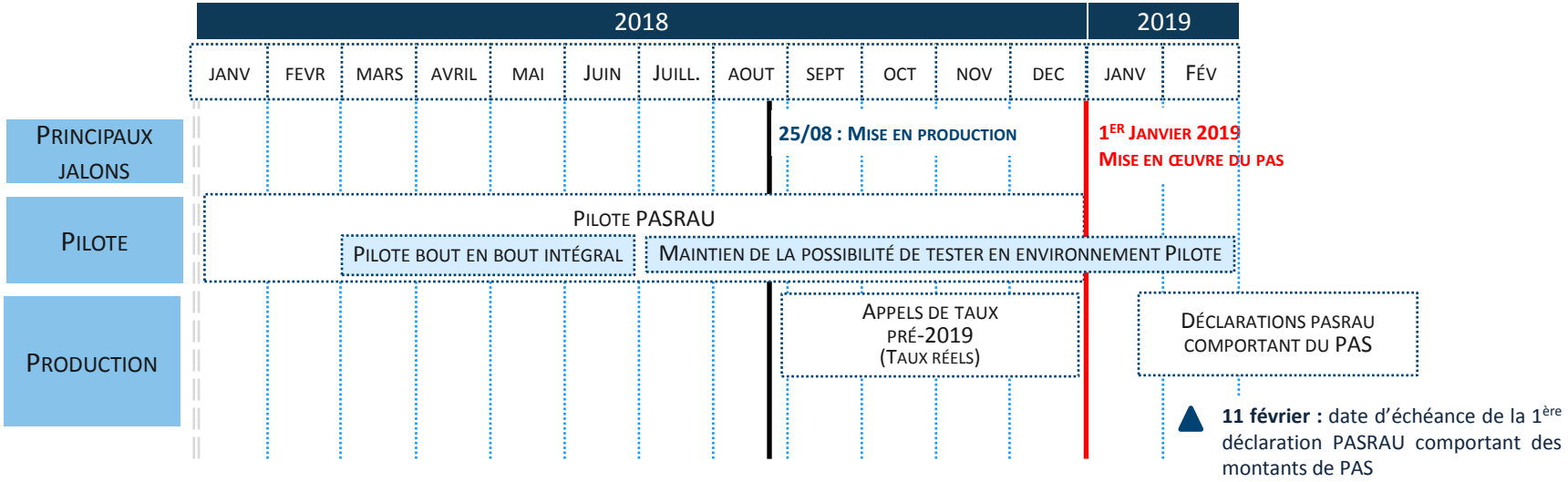

Les prochaines étapes de la mise en place du PAS <u>en 2019</u>

- L'application des taux de PAS et le prélèvement du montant de l'impôt sur les revenus versés à compter du 1er janvier 2019
- Le dépôt de la première déclaration PASRAU incluant des données PAS prélevés, entre le 25 janvier 2019 et le 11 février 2019 (le 10 février étant un dimanche).

➡ *N'attendez pas le dernier moment : vous pouvez dès à présent vous inscrire sur Net-entreprises et demander à être habilité au service PASRAU*